



Protection juridique ATE

Informations détaillées

Pour une mobilité
d'avenir



L'assurance en bref

Qu'on soit piéton, cycliste ou automobiliste, un accident de la circulation est vite arrivé et il n'est jamais aisé d'établir clairement les responsabilités. Avec l'**assurance protection juridique circulation de l'ATE**, vous restez serein en cas de litige, puisque les juristes expérimentés de Protekta Assurance protection juridique SA sont à vos côtés.

L'**assurance protection juridique privée de l'ATE** vous vient en aide en cas de litige au quotidien, que ce soit avec son propriétaire, son employeur, ses voisins, son assureur, l'administration publique ou pour des contrats de vente. **Nouveauté:** les domaines juridiques couverts par l'assurance incluent le droit de la personnalité, notamment en lien avec internet, en tant que victime de publications dans la presse ou sur internet à concurrence de Fr. 3000.–.

Durée de l'assurance: 1 année civile, à compter du lendemain de la réception de la souscription.

Personnes assurées: toutes les personnes vivant dans le même ménage ou la personne dont le nom figure sur le certificat d'assurance

Véhicules assurés: l'assurance couvre les litiges du preneur d'assurance en sa qualité de propriétaire, détenteur et usager de véhicules à moteur et de bateaux, accessoires compris, et de leurs remorques, ainsi qu'en sa qualité de propriétaire, locataire ou acheteur d'un garage ou d'une place de parking.

Domaines juridiques couverts par l'assurance

- Monde: droit de la responsabilité civile, droit pénal, droit du bail, droit des patients (couverture des urgences), location de véhicules (protection juridique circulation).
- Dans les pays d'Europe (UE/AELE): droit du travail, droit des assurances, autre droit contractuel, retrait de permis et imposition, droit contractuel en matière d'achat et de vente de véhicules, droit de la personnalité et d'internet.
- Suisse/Liechtenstein: droit des patients, droit de voisinage, droit de propriété, droit de la copropriété/propriété par étage, conseils juridiques.

Prestations d'assurance

Couverture des frais d'avocats, d'assistance en cas de procès, de médiation.

Couverture des frais d'avocats, de tribunal et d'expertise, ainsi que des indemnités à la partie adverse à concurrence de Fr. 500 000.– et de Fr. 50 000.– pour les litiges en dehors de l'Europe.

JurLine: service téléphonique gratuit pour des renseignements juridiques.

Cas juridiques assurés

Protection juridique ATE circulation et privée

- Droit de la responsabilité civile: en cas d'action en dommages et intérêts.
- Assistance dans les procédures pénales.
- Droit des assurances: en cas de litige avec des assurances privées, des caisses-maladie ou des assurances institutionnelles suisses.

Protection juridique ATE circulation

- Retrait de permis et imposition: en cas de procédure judiciaire sur l'octroi ou le retrait du permis de conduire/de circulation ou sur l'imposition du véhicule.

- Droit du contrat de vente de véhicules: Faire valoir ou contester des prétentions en cas d'achat/vente, location, échange, leasing, contrat d'entreprise, contrat de transport, pour autant que celles-ci portent sur un véhicule en propre ou son garage/place de parking.

Protection juridique ATE privée

- Droit du travail: en cas de litige avec des employeurs privés ou de droit public, mais pas en qualité d'indépendant.
- Droit du bail: en cas de litige en qualité de locataire pour ses propres besoins d'un logement, d'une maison ou d'un appartement/maison de vacances, mais pas en tant que bailleur.
- Rapports de voisinage: p.ex. en cas de litige concernant les limites de propriété, les émissions dérangeantes ou les arbres.
- Droit de la propriété: en cas de litige relatif à la détention et à la propriété des biens mobiliers et immobiliers, dès lors qu'ils sont habités par l'assuré.
- Copropriété/propriété par étage: en cas de litige avec les autres copropriétaires concernant la répartition des coûts et les charges de la copropriété.
- Autre droit contractuel: en cas de litige lié à un contrat relevant du Code des obligations, tel que vente, achat, échange, don, leasing, prêt, mandat simple.
- Droit aux conseils juridiques: concernant le droit des personnes, de la famille et de la succession, jusqu'à un honoraire de Fr. 300.– par année.
- Droit de la personnalité (aussi en lien avec internet): en cas de litige en tant que victime de publications dans la presse ou sur internet à concurrence de Fr. 3000.–.
- Droit des patients: en cas de litige d'ordre contractuel ou au niveau de la responsabilité civile avec des médecins, des hôpitaux ou autres fournisseurs de prestations médicales.

En cas de litige, ce sont les conditions générales d'assurance qui font foi.

Dernière mise à jour: mars 2017

Tarifs

Protection juridique ATE	Primes pour personnes seules	Primes pour familles
– circulation	Fr. 80.–	Fr. 110.–/90.–*
– privée	Fr. 200.–/160.–*	Fr. 250.–/210.–*
– combinée (circulation et privée)	Fr. 240.–*	Fr. 300.–*

* Tarif en cas de souscription simultanée de la protection juridique privée et circulation

Les primes sont valables pour une année civile. Réduction de 25% depuis le 1^{er} avril et de 50% depuis le 1^{er} juillet. Depuis le 1^{er} octobre, les primes sont valables jusqu'à la fin de l'année suivante. Le timbre fédéral de 5% est inclus.

Toutes modifications de prestations ou de prix restent réservées.

Informations et contrat

Tél. 031 328 58 12
assistance@ate.ch
www.assurance-ate.ch

Assureur:

Protekta
Protection juridique